

*Initiatives ministérielles*

aussi des Canadiens, et je dirais que c'est le plus grand nombre—des habitants des régions rurales, des membres de clubs de tir ou de clubs de chasse et de pêche—qui voient le contrôle des armes à feu d'un bon oeil. J'insiste sur ce point. Ils ne veulent pas d'un système trop bureaucratique. Ils veulent un système qui a du bon sens et ils ont fait un certain nombre de suggestions à cette fin. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je trouve regrettable et humiliant qu'une ministre s'abaisse à proposer une motion aussi ridicule pour empêcher l'adoption d'un projet de loi qu'elle a elle-même présenté. Que faisons-nous maintenant? Nous renvoyons le document à un comité, puis nous attendons que le débat sur le projet de loi C-80 soit annoncé dans le *Feuilleton*. Si nous votons pour cette motion, il sera renvoyé à un autre comité encore.

Je ne sais pas pourquoi la ministre n'a pas carrément admis qu'elle a perdu la bataille parce que ses collègues n'appuient pas son projet de loi. Je m'attendais presque à la voir présenter sa démission, mais elle ne l'a pas fait. D'une certaine façon, elle a fait pire.

La ministre a demandé la parole et parlé de la rencontre qu'elle a eue, à Montréal, le 10 avril dernier, avec des étudiants de l'École polytechnique, là même où Marc Lépine a abattu 14 jeunes femmes en décembre. Les étudiants lui ont remis 25 boîtes de pétitions. À preuve, voici un article de David Johnston publié dans la *Gazette de Montréal* et une photo. Ces pétitions ont été signées par 516 487 Canadiens qui demandent le durcissement des lois sur le contrôle des armes à feu. Cela porte à 700 000 le nombre de pétitionnaires qui réclament une telle loi. Elle a accepté les pétitions, comme elle l'a mentionné dans son discours tout à l'heure, et a déclaré qu'elle les comprenait. Que d'hypocrisie, madame la Présidente!

Pourquoi ne pas tout simplement dire la vérité? Pourquoi la ministre n'est-elle pas allée à Montréal et ailleurs au Canada dire la vérité aux gens? Si elle avait été de bonne foi, elle aurait dit: «Écoutez, j'ai perdu mes appuis au Cabinet. Je suis incapable d'obtenir l'appui des simples députés conservateurs. Je ne peux donc pas aller plus loin avec de projet de loi.»

Au lieu de cela, le gouvernement a tenté de dissimuler les faits pour faire croire à des progrès. La ministre n'a pas caché sa frustration face au peu de progrès accomplis dans le processus d'adoption du projet de loi. Pourtant, le gouvernement a la mainmise sur le menu législatif. Il a fait passer le projet de loi sur Hibernia comme du beurre dans la poêle. Il a fait la même chose avec la TPS, à la Chambre en tout cas.

Elle vient se plaindre, alors que le gouvernement est maître du jeu, puis, faisant fi de notre appui au projet de loi, propose le renvoi du projet de loi à un comité chargé

d'en étudier l'objet. Je tiens à faire remarquer que nous n'aurons pas voté sur le principe du projet de loi.

Le gouvernement fait preuve d'incompétence crasse, comme l'a si bien fait observer mon ami, le député de Cap-Breton—The Sydneys. Comment pouvez-vous avoir deux motions et un autre projet de loi au *Feuilleton*? Il y a ici de l'incompétence. Mais il y a pis, l'absence de volonté politique.

Devant le premier problème vraiment ardu qu'elle avait à résoudre, la ministre s'effondre. Je la plains. Je plains ceux à qui elle a parlé à Montréal et les 700 000 personnes qui ont signé cette pétition.

J'espérais qu'elle soit différente, un autre genre de personne que son guide, le premier ministre, M. Mulroney. Je pensais qu'elle serait plus honnête, plus directe. Dès la première grande épreuve, elle se révèle une mini-Mulroney. Elle prend modèle sur son chef. Je suppose que c'est le prix à payer pour être dans les bonnes grâces du premier ministre.

Elle dit qu'elle veut que les députés de son parti se prononcent. Qu'ils viennent se prononcer. Nous attendons. Qu'ils se présentent. Nous étions prêts à adopter le projet de loi C-80. Je trouve cela extraordinaire. À l'opposition qui offre d'adopter le projet de loi en principe, le gouvernement répond: «Non, non. Nous voulons que nos propres députés y fassent obstruction.»

Je sais que le problème n'est pas facile. La ministre l'a reconnu. La question est délicate parce que les régions rurales acceptent mal le contrôle des armes à feu, mais la solution n'est pas de céder sur tout. Elle est de renvoyer au comité le projet de loi même, la vraie mesure, pour que nous ayons un système applicable de contrôle des armes à feu.

Je mets la ministre au défi de retourner dire aux étudiants en génie à Montréal: «Je me suis défilée. J'ai manqué de courage et de volonté politique quand il s'est agi de faire adopter mon projet de loi. J'ai suivi une procédure ridicule. J'ai fait disparaître la question en la renvoyant à un comité spécial qui siégera pendant un temps indéfini. À la prorogation de la Chambre, il n'en restera plus rien.»

La ministre croit qu'elle peut ramener la question. Elle donne à son opposition une victoire éclatante, elle essuie une véritable défaite. Je le dis avec tristesse parce que j'attendais mieux d'elle, et je crois que le pays aussi attendait mieux.

Je veux juste faire brièvement ici l'historique du contrôle des armes à feu, de sorte que nous puissions situer la question dans son contexte. En 1978, la Chambre des communes a adopté l'actuelle loi sur le contrôle des armes à feu comme modification au Code criminel. Le projet de loi prévoyait des cours obligatoires de manie- ment des armes à feu, comme l'a ministre l'a d'ailleurs signalé, mais les dispositions à cet égard n'ont encore